



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaients présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, RANEA Pierre-Guy, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Etaients excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 23

	Vote
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Compte rendu de la séance du 10 Octobre 2019

M. le Président de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 10 Octobre 2019.

Le Conseil communautaire prend acte et approuve le compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 10 Octobre 2019.

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA



Affichée
le :...05/12/2019.....

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_129_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, RANEA Pierre-Guy, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Contrat de prêt de 1 000 000 € pour financement pool voirie 2019-2021

M. le Président rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget 2019, les élus de la Communauté de Communes de la Save au Touch ont validé le recours à un emprunt relais à court terme pour financer le pool voirie et notamment le décalage temporel de la subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil entendu Le Président et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

➤ **Décide :**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant : 1 million d'euros
 Durée : 3 ans
 Type de taux : Fixe
 Taux d'intérêt : 0.31%
 Périodicité des intérêts : Trimestrielle
 Commission d'engagement : 1 000.00 € soit 0.1% du montant emprunté.
 Indemnités de remboursement anticipé : Non

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit à intervenir avec la Banque Postale.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
 le : 05/12/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et l'an que dessus.
 Au registre sont les signatures pour extrait conforme,
Le Président,
 Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée E-lespafte.com



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, RANEA Pierre-Guy, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 23

	Vote
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Reversement Dotation Globale de Décentralisation

M. le Président expose à l'assemblée que la Préfecture de la Haute Garonne a notifié le 25 octobre 2019 le montant de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) versée au bénéfice de la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST), à savoir 25 000 €.

Cette DGD concerne les frais engagés par les communes de Léguevin et Sainte Livrade pour la révision de leur PLU à hauteur de 12 500 € chacune.

Les frais de révision ayant été supportés par ces 2 communes membres, il y a lieu de les leur restituer.

Ce reversement fera l'objet de la décision modificative n°2 proposée au vote du présent conseil.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide de restituer aux communes de Léguevin et Sainte Livrade, le montant de la Dotation Globale de Décentralisation versée au bénéfice de la Communauté de Communes de la Save au Touch, correspondant aux frais engagés par ces communes pour la révision de leur Plan Local d'Urbanisme.
- Précise que chaque commune percevra un montant de 12 500 €.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le :...05/12/2019.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_131_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, RANEA Pierre-Guy, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Décision modificative n°2 au Budget Primitif CCST 2019

En fonctionnement :

- Encaissement de la dotation globale de décentralisation (DGD),
- Reversement de la DGD au profit des communes de Léguevin et Sainte-Livrade

Proposition de DM n°2 - FONCTIONNEMENT					
Article	Chapitre	Fonction	Désignation	Dépenses	Recettes
7398	014	020	Reversements, restitutions et prélèvements divers	25 000.00	
7461	74	020	Dotation globale de décentralisation		25 000.00
Totaux				25 000.00	25 000.00

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter les modifications au Budget Primitif 2019 telles que mentionnées ci-dessus.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA

Affichée
 le : 06/12/2019



REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2019

Application agréée E-legalis.com

70_DE-031-243100781-20191128-2019_132_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 28
Pour	: 28
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

M. le Président expose à l'assemblée,

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, relatif aux Programmes Locaux de Prévention des déchets, est venu détailler concrètement les dispositions initiales du Code de l'Environnement et rend impérative la mise en œuvre de ces programmes.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte vient réaffirmer ces ambitions avec notamment un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant.

Par délibération du 14 mars 2019, la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) a décidé la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le déroulement de la démarche d'élaboration du PLPDMA s'est établi de la manière suivante :

- Le bureau d'études IDE Environnement a été retenu afin d'établir le diagnostic du territoire. Cette étude a abouti à un programme d'actions précis déclinant les mesures à mettre en œuvre au sein de la CCST afin de réduire la production de déchets.

- Lors de sa réunion du 7 mai 2019, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA a émis un avis favorable sur le projet de PLPDMA.

- Une consultation publique sur le site internet de la CCST a permis de porter à connaissance le projet de PLPDMA, de sensibiliser et de recueillir les avis du grand public du 24 juillet au 29 octobre 2019 (soit une mise en ligne du document de plus de 3 mois). Aucun avis n'a été formulé.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-lepafre.com

99_DE-031-243100761-20191128-2019_133_DE

A l'issue de cette démarche permettant de disposer d'un programme d'actions partagé et public, l'organe délibérant de la collectivité peut procéder à l'adoption du PLPDMA.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 541-1, L. 541-15-1 et L. 541-50,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération de la Communauté de Communes de la Save au Touch en date du 14 mars 2019 relative au lancement de la démarche du PLPDMA,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA en date du 7 mai 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau de la Communauté de Communes de la Save au Touch du 7 novembre 2019 concernant l'adoption réglementaire du PLPDMA,

- **Décide d'adopter le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tel que joint à la présente délibération.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

**Le Président,
Louis ESCOULA**



Affichée
le : 05/12/2019.....

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_133_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 28
Pour	: 28
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Schéma directeur pistes cyclables et schéma directeur piéton d'agglomération

M. le Président expose à l'assemblée que le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant Plan de Déplacement Urbain, de la grande agglomération toulousaine prévoit dans son plan d'actions l'élaboration d'un schéma directeur cyclable d'agglomération et d'un schéma directeur piéton d'agglomération, répondant notamment aux orientations : « développement d'un réseau cyclable ...en intermodalité au réseau Transports en Commun... », « définition d'une politique de stationnement vélo et d'accessibilité piétonne dans les pôles d'échanges », « apaiser les circulations ... (zones 30 ou de rencontre, etc...) » et « valoriser la marche en lien avec les transports en commun... et les équipements... »

Les 2 seules réserves formulées par la Commission d'Enquête publique du Projet Mobilités 2020-2025-2030 portaient sur :

- la nécessité d'une augmentation du budget annuel dévolu à la mobilité cyclable
- la demande expresse d'élaborer un schéma directeur cyclable et un schéma directeur piéton dans un délai de 2 ans (avant février 2020)

Depuis près de 2 ans, TISSEO Collectivités a coordonné l'élaboration de ces 2 schémas en liaison avec les autorités et collectivités compétentes, regroupées au sein d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Technique.

1°) Le Schéma Directeur Cyclable :

Il a été élaboré selon 4 axes majeurs :

- Développer des maillages entre les réseaux des intercommunalités du ressort territorial
- Concevoir, au-delà des réseaux des intercommunalités du ressort territorial, un réseau express vélo
- Promouvoir l'usage du vélo en développant des services de location
- Renforcer le cadre de gouvernance

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée E-legalise.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_134_DE

Les objectifs visés sont :

- Sécuriser les déplacements en traitant prioritairement les continuités d'itinéraires
- Augmenter la part modale du vélo
- Accompagner les utilisateurs de ce mode

A ce jour, l'estimation globale au niveau de la grande agglo comporte trois postes de dépenses d'investissement et de fonctionnement :

- Infrastructures : 417 millions d'euros dont 182 millions d'euros pour le REV (Réseau Express Vélo) et 235 millions d'euros pour les niveaux intercommunaux, communaux et réseaux de loisirs, considérant pour le REV un premier engagement du Département de la Haute-Garonne de 53 millions.
- Services vélos : 92,4 millions d'euros intégrant les services de location vélo en libre-service, de location longue durée, d'incitation et d'accompagnement à la mobilité cyclable
- Suivi, évaluation et frais de communication : 1,3 million d'euros.

Le volet « infrastructures » propose 4 niveaux de réseaux cyclables :

- Le niveau 1 appelé « REV » pour Réseau Express Vélo (cf. carte jointe) : il est constitué de 13 lignes représentant 370 km. Il assurera la desserte des zones économiques, des centralités sectorielles, des grands équipements d'agglomération. Il a pour vocation à être lisible, avec des itinéraires continus et une qualité de traitement des aménagements.
- Le niveau 2 correspond aux 5 réseaux intercommunaux de Toulouse Métropole, Muretain Agglo, SICOVAL, Coteaux Bellevue et Save au Touch.
- Le niveau 3 correspond au maillage cyclable de proximité.
- Le niveau 4 intègre les axes à usage de loisirs (Transgarona, ...).

Tissé Collectivités propose de prendre en charge les études de faisabilité du réseau REV, hors études déjà menées par Toulouse Métropole et le Département de la Haute-Garonne, et de financer le mobilier de jalonnement.

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Save au Touch a délibéré au mois de mars 2019 pour approuver son propre schéma directeur cyclable, dont une partie a été reprise dans le schéma de la grande agglo.

Le schéma propose aussi :

- de reconduire le système de gouvernance, à savoir : partenariat entre les différentes autorités et collectivités avec un rôle de coordinateur et animateur pour TISSEO mais chaque intercommunalité conserverait ses compétences institutionnelles et son statut de maître d'ouvrage
- la mise en place d'un observatoire des mobilités actives et de compteurs sur le réseau pour apprécier la fréquentation
- le développement et extension des services aux usagers (location de vélos, accompagnement et incitation à la pratique, aide aux entreprises pour leur « plan mobilité », etc...)
- développer la communication (sensibilisation et information des usagers)

A ce jour, les maîtres d'ouvrages et financements des diverses parties du schéma ne sont pas déterminés.

2°) Le schéma directeur piéton :

La mise en œuvre du schéma directeur piéton veut marquer la volonté de développer la pratique de la marche à pied, notamment :

- Développer les espaces publics favorisant la pratique de la marche à pied,
- Accompagner la mise en œuvre des plans d'aménagements et de valorisation des espaces publics et concevoir des aménagements répondants aux besoins des personnes à mobilité réduite
- Aider par une signalétique urbaine adaptée, à choisir le meilleur itinéraire piéton (le plus court, le plus agréable, le plus sécurisé)
- Prioriser les aménagements en rabattement vers les arrêts et stations des réseaux de transports en commun

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée e-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_134_DE

L'ambition de ce schéma directeur piéton est de proposer la marche comme un mode de déplacement essentiel.

Le schéma a été élaboré en partenariat entre les différentes collectivités, avec la participation de tiers (entreprises, associations, experts...) et sous la coordination de TISSEO Collectivités.

Deux grands volets ont été mis en évidence : sensibilisation et communication d'une part, amélioration des parcours piétons d'autre part (cf. carte ci-jointe).

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'élaboration des 2 schémas directeurs (cyclable et piéton) dans le délai des 2 années prescrites à l'issue de l'enquête publique du Projet Mobilité 2020-2025-2030,
- Approuve ces 2 schémas directeurs (cyclable et piéton) d'agglomération.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

**Le Président,
Louis ESCOULA**

Affichée
le : 05/12/2019



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-243100761-20191128-2019_134_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaients présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Etaients excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Modification des statuts de MANEO Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage

M. le Président expose à l'assemblée qu'en séance du 10 octobre 2019 le conseil Syndical de MANEO Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage, s'est prononcé favorablement sur la modification de ses statuts comme suit :

CHAPITRE 1 : constitution – objet – siège social – durée (nouvelle dénomination)

ARTICLE 1 : constitution et dénomination du Syndicat Mixte (nouvelle dénomination et modification du contenu)

- I) Habilitations statutaires
- II) Compétences
 - 1- Compétences obligatoires
 - 2- Compétences optionnelles

ARTICLE 2 : objet et compétences (nouvelle dénomination et modification du contenu)

ARTICLE 3 : siège (modification du contenu)

ARTICLE 4 : durée (inchangé)

CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (nouvelle dénomination)

ARTICLE 5 : comité syndical (nouvelle dénomination et modification du contenu)

- 5.1 comité syndical en vigueur jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2020.
- 5.2 comité syndical entrant en vigueur à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 et venant se substituer à l'article 5.1 des présents statuts.

ARTICLE 6 : attribution du Conseil (nouvelle dénomination et modification du contenu)

ARTICLE 7 : bureau syndical (nouvelle dénomination et modification du contenu)

ARTICLE 8 : attribution du Bureau (nouvelle dénomination et modification du contenu)

ARTICLE 9 : commissions territoriales (nouveau contenu)

ARTICLE 10 : règlement intérieur (nouveau contenu)

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_135_DE

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES (nouvelle dénomination)

ARTICLE 11 : comptabilité du Syndicat Mixte (modification du contenu)

ARTICLE 12 : budget du Syndicat Mixte (nouvelle dénomination et modification du contenu)

ARTICLE 13 : contribution des groupements membres (nouvelle dénomination et modification du contenu)

CHAPITRE 4 : DISPOSITION DIVERSES (nouvelle dénomination)

ARTICLE 14 : adhésion, retrait d'un membre et modification statutaires (nouvelle dénomination et modification du contenu)

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte et état des transferts de compétences optionnelles déjà opérées au moment de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts (nouveau contenu)

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications des statuts du Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage-MANEO, tels que précisés ci-dessus et joints à la présente délibération.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,

Louis ESCOULA

Affichée

le :...05/12/2019.....



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_135_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Avenant de transfert - Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les projets de voirie, trottoirs, pistes cyclables et travaux

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2017, la Communauté de Communes de la Save au Touch a lancé une consultation en appel d'offres restreint afin de conclure un accord-cadre de maîtrise d'œuvre avec 3 titulaires pour assurer la maîtrise d'œuvre de ses projets de voirie.

L'accord-cadre a été conclu avec les 3 bureaux d'étude suivants : 2auSEBA, OTCE Infra et BUROTEC pour une durée de 3 ans, reconductible 1 seule fois pour une année supplémentaire.

Le bureau d'étude BUROTEC ayant été racheté par le bureau d'étude O.T.C.E, il convient d'établir un avenant de transfert.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant de transfert entre BUROTEC et OTCE Infra relatif à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les projets de voirie, trottoirs, pistes cyclables et travaux conclu en 2017,
- Autorise le Président à le signer.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
 Louis ESCOULA

Affichée
 le : 05/12/2019



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_136_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Etaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Convention ECO TLC

M. le Président rappelle à l'assemblée La Communauté de Communes de la Save au Touch qui a la compétence collecte et élimination des déchets ménagers, peut bénéficier de soutien financier pour la collecte des TLC (Textiles, Linges et Chaussures), sous condition que soit mis en place au moins un conteneur d'apport volontaire pour 2 000 habitants sur l'ensemble de son territoire.

A ce jour la Communauté de Communes de la Save au Touch comptabilise 50 récupérateurs de vêtements sur l'ensemble de son territoire.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve la convention avec la Société ECO TLC, agréée pour le versement des soutiens aux collectivités territoriales, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020, et expirera soit à la fin du contrat, soit en cas d'annulation du contrat, soit en cas de suspension de l'agrément,
- Autorise le Président à la signer.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
 Louis ESCOULA



Affichée
 le : 05/12/2019.....

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100751-20191128-2019_137_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

	Vote
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE NRG) - Convention

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne 2016-2021, le département du Gers a élaboré le dossier préliminaire de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Neste et des Rivières de Gascogne (SAGE NRG). Le périmètre de l'étude couvre 6 départements (dont la Haute-Garonne), 32 EPCI FP, dont la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST), et 689 Communes (dont Sainte Livrade en totalité, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Lévignac en partie, ceci en fonction des surfaces de bassins versants) et 8 sous-bassins de cours d'eau (dont la Save et ses affluents).

Un arrêté conjoint des préfets des 6 départements fixera le périmètre du Schéma et désignera le Préfet responsable de la procédure d'élaboration de celui-ci.

Le Département du Gers, faute d'une autre instance propre, s'est porté volontaire pour l'élaboration du dossier préliminaire. Pour l'élaboration du SAGE lui-même, le département du Gers propose une association librement consentie, sans personnalité juridique propre, entre toutes les parties prenantes, dénommée « Entente Neste et Rivières de Gascogne » (Entente NRG). Cette association bénéficierait des moyens humains, techniques et financiers du département du Gers qui assurerait l'animation et la coordination de l'Entente NRG.

La future Commission Locale de l'Eau devra identifier la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE NRG.

La durée d'élaboration du SAGE NRG est évaluée à 4 ans ; son coût d'élaboration est estimé par le département du Gers à 240 000 € par an, avec un « reste à charge » après déduction des subventions escomptées (Agence de l'Eau, Régions...) de 48 000 € (20 %). En fonction des surfaces de bassins et des populations concernées, et avec une participation de 1 centime d'Euro par habitant concerné (avec un minimum de 50 € par an par EPCI), la CCST aurait à payer une participation financière de 50 € par an pour l'élaboration du projet.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_138_DE

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable sur le périmètre d'étude (Sainte Livrade en totalité, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Lévigac en partie) et sur la convention d'entente NRG,
- Précise que la participation financière est de 50 € par an pour l'élaboration du SAGE NRG (évaluée à environ 4 ans), et que la dépense est inscrite au Budget,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA



Affichée
le :.....05/12/2019



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 26
Abstention	: 01
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Convention de partenariat avec la société MEOSS

M. le Président expose à l'assemblée que la convention de partenariat avec la société MEOSS a pour but la co-construction d'un outil de monitoring du territoire au travers de différents indicateurs et particulièrement pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire grâce à la plus-value de l'imagerie satellite.

Ces indicateurs seront issus de traitements et croisements entre l'imagerie satellite et les données SIG actuellement hébergées par la société GEOSIGWEB.

La convention serait conclue pour une durée de 3 ans, et le coût maximum du projet est estimé à 15 000 € HT, pour la durée du contrat, pour la Communauté de Communes de la Save au Touch.

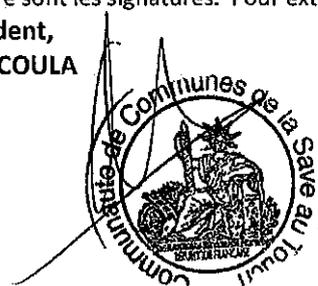
Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat avec la société MEOSS, pour une durée de 3 ans,
- Précise que le coût maximum du projet est estimé à 15 000 € HT, pour la durée du contrat,
- Autorise le Président à signer ladite convention.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
 Louis ESCOULA

Affichée
 le :05/12/2019



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_139_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

	Vote
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Accord sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute-Garonne les dimanches et jours fériés pour 2020

M. le Président rappelle à l'assemblée que l'article L3132-26 du code du travail, issu de la loi du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron », dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail (de + de 400 m²) où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 Décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont dépend la commune membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine cet avis est réputé favorable. »

Dans le cadre de la concertation organisée cette année, un consensus se dégage au sein du Conseil Départemental du Commerce sur le principe d'ouverture des dimanches en 2020 :

Secteur bricolage 2 dimanches :

- Le 5 avril 2020
- Le 25 octobre 2020

Autres secteurs du commerce de détails 7 dimanches :

- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver
- Le premier dimanche suivant le début des soldes d'été
- Le 29 novembre (Black Friday)
- Les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E.legalte.com

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- **Donne un avis favorable pour les communes membres ayant sollicité la Communauté de Communes de la Save au Touch pour l'ouverture dominicale des entreprises de commerce pour l'année 2020, selon les modalités mentionnées ci-dessus.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

**Le Président,
Louis ESCOULA**

Affichée
le : 05/12/2019.....





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

	Vote
Nombre de votants	: 27
Pour	: 26
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 01

OBJET : Renouvellement de la mise à disposition de 2 Assistants Socio-éducatif au CCAS de Plaisance du Touch

M. le Président expose à l'assemblée que le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Plaisance du Touch a sollicité les compétences de la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) pour développer des actions sociales.

Considérant ces besoins, la CCST et le CCAS de Plaisance du Touch ont conclu une convention de mise à disposition de 2 Assistants Socio-éducatif qui auront pour mission :

- D'apporter leur concours professionnel pour les interventions sociales de guidance budgétaire ainsi que les interventions individuelles et collectives, décidées par le CCAS,
- D'assurer, pour le compte du CCAS, une mission d'accompagnement social dans la gestion des logements temporaires créés sur la commune de Plaisance du Touch.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement annuel de la convention de mise à disposition de 2 agents de la CCST au CCAS de Plaisance du Touch ; un Assistant Socio-éducatif 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) et un Assistant Socio-éducatif 1^{ère} classe à temps partiel (80 %), pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Autorise le Président à signer lesdites conventions.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA

Affichée
le : 05/12/2019.....



REÇU EN PREFECTURE
le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-249100781-20191128-2019_141_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 26
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 01

OBJET : Renouvellement de la mise à disposition d'un Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe au CCAS de Plaisance du Touch

M. le Président expose à l'assemblée que le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Plaisance du Touch a sollicité les compétences de la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) pour développer des actions sociales permettant d'assurer un meilleur retour à l'emploi, un relais pour la formation, ainsi que développer une antenne locale du guichet d'accueil et assurer une plus grande coordination au CCAS pour maintenir la mixité sociale.

Considérant ces besoins, la CCST et le CCAS de Plaisance du Touch ont conclu une convention de mise à disposition d'un Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, spécialisé dans le travail social.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement annuel de la mise à disposition d'un Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe de la CCST au CCAS de Plaisance du Touch à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Autorise le Président à signer ladite conventions.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Louis ESCOULA

Affichée
 le : 05/12/2019



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée E-legalise.com

99_DE-091-243100781-20191128-2019_142_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUROUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Etaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 17
Abstention	: 03
Contre	: 07
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveur des communes et EPCI locaux

M. le Président expose à l'assemblée que conformément à l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, au décret n°82-979 du 19 novembre 1982, aux arrêtés ministériels des 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990, relatifs à l'attribution d'une indemnité dite de conseil aux comptables du Trésor, il est proposé de délibérer afin d'approuver l'attribution de cette indemnité, au taux de 100 % pour 2019, aux comptables publics de la Communauté de Communes de la Save au Touch, répartie de la manière suivante au prorata temporis de leur temps passé en fonction:

M. ANGLES Dominique, pour un montant de :	369.93 € brut
M. CHASSAGNE Eric, pour un montant de :	739.86 € brut
Mme CHAROY Agnès, pour un montant de :	1 109.79 € brut
Soit un total de :	2 219.58 € brut

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution de l'indemnité dite de conseil, au taux de 100 % pour 2019, aux comptables publics de la Communauté de Communes de la Save au Touch, comme mentionnée ci-dessus,
- Précise que la dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2019.

La présente délibération a été approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
 Louis ESCOULA

Affichée
 le : 05/12/2019.....



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/12/2019

Application agréée E-legaite.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_143_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Étaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Étaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Conférence des financeurs

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi N° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la CARSAT, la CNAV et le Département de la Haute-Garonne (Conférence des Financeurs) lancent chaque année des Appels à Projets qui visent à soutenir financièrement la mise en œuvre d'actions collectives de prévention.

Chaque centre social géré par la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST), propose depuis plusieurs années, des actions collectives dites de prévention du vieillissement. Près de 450 personnes (séniors et aînés) du territoire CCST bénéficient d'activités hebdomadaires.

Les activités proposées par les 4 structures correspondent aux actions financées par ces institutions ou par les prestataires qu'ils ont retenus.

Il convient pour les années 2020-2021 que la CCST puisse permettre aux 4 centres sociaux de répondre aux divers Appels A Projets afin qu'ils puissent coopérer dans le cadre de conventions de partenariat avec les différents prestataires retenus par les institutions citées ci-dessus.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve que les 4 centres sociaux de la Communauté de Communes de la Save au Touch puissent répondre aux Appels A Projets lancés par la CARSAT, la CNAV et le Département de la Haute-Garonne (Dispositif Conférence des Financeurs) pour les années 2020-2021.
- Autorise le Président à signer durant ces deux années les futures conventions de partenariat permettant la mise en œuvre d'actions de prévention du vieillissement.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le ..05/12/2019.....

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et l'an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-lepacte.com

99_DE-031-243100781-20191128-2019_144_DE



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le 28 du mois de novembre 2019 à 18h45, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil à Léguevin sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, SIMEON Jean-Jacques, DAUVEL Philippe, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme HAAS Nicole à M. SIMEON Jean-Jacques
 Mme BRASSEUR Séverine à M. ROLS Michel

Mme TORIBIO Simone à Mme VIE Christine
 Mme TORRES Isabelle à M. MORIN Pierrick

Etaient excusés : HAAS Nicole, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, MARTIN Yannick, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme FRAGONAS Karine

Date de convocation : 21 Novembre 2019

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 23

Vote	
Nombre de votants	: 27
Pour	: 27
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Convention avec la ville de Lévignac pour l'entretien d'un local cuisine utilisé par le centre social de la Vallée de la Save

M. le Président expose à l'assemblée que le Centre Social « Vallée de la Save » dont la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) a la charge, développe régulièrement des activités collectives culinaires le samedi matin auprès des habitants domiciliés sur les Communes membres de Lévignac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et de Sainte-Livrade dans des locaux appartenant à la ville de Lévignac et mis à disposition de la CCST.

La ville de Lévignac a fait valoir auprès de la CCST que ces locaux communaux exigent un entretien spécifique. Par conséquent, il est proposé qu'un agent communal de Lévignac soit missionné pour le nettoyage de la cuisine et du réfectoire après chaque activité, et que la CCST contribue, en partie, au financement du coût de cet entretien hebdomadaire, à compter du 1^{er} Janvier 2020, pour un montant annuel de 1980 €. Une convention a été établie afin de définir les modalités d'entretien des locaux.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve la convention avec la ville de Lévignac relative au nettoyage d'un local utilisé par le centre social de la Vallée de la Save dans le cadre de ses activités, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Autorise le Président à signer ladite convention.
- Précise que la dépense annuelle de 1 980 € sera inscrite au Budget Primitif 2020.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Louis ESCOULA

Affichée
 le : 05/12/2019



REÇU EN PREFECTURE
 le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

39_DE-031-243100781-20191128-2019_145_DE